

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 4 avril 2025**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Madame Emmanuelle PUCÉAT (procuration à Madame Michaële HERBST),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON (procuration à Madame Virginie KILANI),
Madame Elsa LANG RIPERT (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre absent

Monsieur François JARRIGE.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Julian DEMANGEOT,
Monsieur Jean FEVRE,
Monsieur Aina NICOLLE,
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Monsieur Antoine SABATIER),
Monsieur Antoine SABATIER,
Madame Lune STECZYCKI.

Membre absent

Monsieur Jurgens TYLL.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (procuration à Madame Charline VIGNERON),
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Charline VIGNERON, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

Membres excusés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Laetitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon.

Membres absents

Madame Xavière CASTANO, Crossject,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services.

Invités

Madame Mélanie BORGES, Directrice du service des personnels enseignants,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Madame Laurence JACQUEMART, ENSAD Dijon,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles :

Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I – Informations du Président.....1

Point A : Points soumis à discussion

II – Questions relatives au CSA du 3 avril 2025

1. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités
Répartition des possibilités de promotions par section CNU au titre de la campagne 2025.....2
2. RIFFSEP : additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS - année universitaire 2024-2025.....6

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 4 avril 2025

La séance est ouverte à 9h50
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Désolé pour mon retard. Nous ouvrons ce conseil d'administration un petit peu particulier qui est lié à des questions statutaires de certains collègues, de futurs collègues et donc c'est ce qui explique, après la réunion du CSA d'hier, que le conseil d'administration soit réuni aujourd'hui, pour des considérations calendaires liées aux contraintes ministérielles.

Néanmoins, je voudrais accueillir aujourd'hui Charline Vigneron qui représente l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, qui a été recrutée à la tête de cette école en tant que nouvelle directrice, depuis le 1^{er} avril dernier, c'est-à-dire depuis quatre jours. Donc bienvenue Charline, est-ce que vous voulez dire un mot peut-être pour vous présenter ?

Mme Vigneron.- Assez rapidement, je suis la nouvelle directrice de l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté. Auparavant, j'étais à la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté. Je connais assez bien l'université puisque j'ai eu l'occasion d'être directrice du pôle culture pendant quatre ans, il y a maintenant quelques années. Donc c'est avec joie que je reviens à l'université mais dans un autre rôle. Ravie d'être parmi vous et de réussir l'intégration de l'ESM comme composante de l'Université Bourgogne Europe.

I – Informations du Président

Le Président.- Merci beaucoup pour ces quelques mots.

Hier, a eu lieu la manifestation « Stand Up for Science » à l'UFR SVTE, quatre collègues ont fait des présentations brèves de leur domaine scientifique et de l'impact des décisions trumpiennes sur la science aux États-Unis, de cet impact sur la science, non pas seulement aux États-Unis, mais sur la science mondiale et donc sur l'activité même de ces collègues, par exemple autour du climat, autour des données relatives aux océans, etc., bref, des choses tout à fait quotidiennes. S'en est suivi un débat autour des manières de répondre à ces décisions aussi violentes que probablement stupides pour les États-Unis même en premier lieu, et la question par exemple de l'accueil de chercheurs américains dans notre établissement pour nous qui n'avons pas d>IDEX, certains établissements l'ont fait sur leur budget IDEX, ils ont réservé des postes à des chercheurs américains, ils les proposent, nous n'avons pas cette possibilité ici. La seule possibilité que nous aurions, c'est de déprogrammer nos campagnes de recrutement pour accueillir les Américains. Je crois que ça n'est pas possible, évidemment. En revanche, j'ai pu rappeler que, à France Universités, nous avons échangé aussi, débattu dans ce sens, sans réelle solution budgétaire, financière, évidemment, mais avec peut-être une attention dans nos politiques de recrutement des doctorants, des post-docs, éventuellement de chercheurs sur des CPJ, des chaires de professeurs juniors, d'avoir une attention toute particulière, à la fois sur d'éventuels chercheurs américains, mais aussi, ce n'est pas la nationalité qui doit limiter notre périmètre d'analyse ou de proposition, c'est aussi la possibilité, pourquoi pas, de recruter des jeunes doctorants ou des post-docs qui viendraient soit des États-Unis, soit d'ailleurs, et qui auraient voulu aller aux États-Unis, qui finalement ne peuvent pas y aller pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, donc d'être accueillant dans nos universités, à l'échelle de la France, mais aussi, à l'échelle de l'Europe, accueillant pour ces jeunes cerveaux qui viennent d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord, d'Océanie, et qui souhaitent s'inscrire dans des programmes de recherche que nos laboratoires peuvent mener. Donc il y a cet aspect-là, on est aussi très attentifs et en attente d'annonce au plus haut niveau de l'État, un bruit court selon lequel il y aura une annonce avec une enveloppe débloquée pour pouvoir accueillir justement

dans le cadre de ces dispositifs, soit post-docs, soit doctorats, des chercheurs américains, pourquoi pas sur des CPJ spéciales, ça je n'en sais rien, on ne connaît pas le détail des arbitrages qui auraient été opérés en haut lieu. On est donc en attente de ces annonces. Je ne peux guère en dire plus, mais en tout cas, il faut savoir que c'est des sujets qui préoccupent tout le monde, pour beaucoup de raisons et des raisons éminemment politiques, dans le plus noble sens du terme, évidemment, celle de la politique de la science, celle de la liberté académique.

En tout cas pour cette conférence d'hier, l'amphi d'Orbigny était comble, il y avait vraiment pas mal de monde, il y avait aussi du monde dans les escaliers, c'était vraiment tout à fait intéressant. Donc à suivre. Voilà pour cette information.

On peut maintenant passer au deuxième point qui est consacré aux questions relatives au CSA d'hier 3 avril. Je laisse la parole à Stéphane Tizio.

Point A : Points soumis à discussion

II – Questions relatives au CSA du 3 avril 2025

1. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités Répartition des possibilités de promotions par section CNU - 2025

M. Tizio. - Merci président. Bonjour à toutes et à tous, donc, comme vous l'a signifié le président, on est contraint de convoquer un CA un peu extraordinaire relativement au calendrier initialement prévu, pour des raisons de calendrier ministériel qui nous est un petit peu tombé dessus sans crier gare.

Le premier point que je vais vous présenter et qui a été débattu au CSA d'hier, concerne la promotion interne dans le corps des professeurs des universités et donc un avis du CA est requis sur la répartition des possibilités de promotions par section CNU pour la campagne 2025. Quelques mots de contexte préalablement. Vous avez reçu la note qui vous a été envoyée par le SPE, comme vous le savez certainement, depuis quatre ans maintenant, ça sera donc la cinquième année, une voie temporaire d'accès au grade de professeur des universités a été ouverte dans le cadre de la trajectoire de la loi de programmation sur la recherche et du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations, qui donc met en place une voie temporaire d'accès pour les maîtres de conférences HDR qui, soit pour les maîtres de conférences de classe normale ont 10 ans d'ancienneté dans le grade, soit sont maîtres de conférences hors classe, sans condition de durée. Et donc, nous avons évidemment organisé depuis 2022, alors en réalité 2021, mais le premier repyramidage est à effet rétroactif pour une partie en 2021, et il s'agit d'organiser pour la cinquième fois consécutive cette campagne de repyramidage afin que les collègues repyramidés puissent être nommés pour le 1^{er} septembre prochain. Ça, ce sont les impératifs du ministère d'où la précipitation du calendrier qui nous fait nous réunir ce matin.

Comme vous le savez également, la LPR et le protocole d'accord sur les carrières se sont fixé des objectifs, des cibles à atteindre, notamment en termes de répartition du nombre de professeurs d'université relativement au nombre de maîtres de conférences. Cette cible est de 40/60, c'est-à-dire 40% de professeurs pour 60% de maîtres de conférences. Il s'avère que, effectivement, ce n'était pas le cas dans nombre de sections du Conseil national des universités et donc, tous les ans, le ministère nous indique, en vertu de ses propres statistiques globales au niveau national, les sections où, préférentiellement, il souhaiterait voir ouverts des repyramidages. Donc pour cette année, au titre de la campagne 2025, le ministère nous a identifié 15 sections comme répondant aux critères, c'est-à-dire un ratio maîtres de conférences/professeurs défavorable, relativement à la cible. Ces sections, je vais vous les lister, mais vous les avez dans le document. Il s'agit de la 5^e, la 6^e, la 7^e, la 11^e, la 12^e, la 14^e, la 18^e, la 19^e, la 27^e, la 60^e, la 65^e, la 68^e, la 70^e, la 74^e et la 87^e. L'idée étant que parmi ces 15 sections visées, nous avons une autorisation d'ouvrir 7 possibilités de promotion.

Donc, parmi ces sections, il faut effectivement sélectionner, et les critères de sélection de ces sections sont les critères qui sont en fait couverts par les lignes directrices de gestion ministérielle, à savoir, premier critère, ce qu'on appelle le taux de pression, c'est-à-dire le ratio du nombre de professeurs sur le nombre de maîtres de conférences dans les sections. Et un deuxième ratio qui est le nombre de promouvables, c'est-à-dire le vivier au sein duquel on va sélectionner les candidats. Le travail a été fait par les services du personnel enseignant et le pôle pilotage et il vous est retracé dans le tableau que vous avez reçu, où figurent plusieurs statistiques, notamment cette fameuse statistique du taux de maîtres de conférences/professeurs d'université et également les viviers potentiels, c'est-à-dire les candidats qui ont les conditions d'ancienneté et d'HDR requises pour pouvoir prétendre à cette voie d'accès temporaire. On s'est assez vite aperçu que pour un assez grand nombre de sections visées, si, pour ce qui est du ratio

PR/maîtres de conférences, on est effectivement dans les clous, c'est-à-dire que le ratio est plutôt défavorable, la cible n'est pas atteinte, en revanche les viviers de candidatures sont extrêmement minces, voire inexistants dans certaines sections.

Pour six des sections visées par le ministère, il nous apparaît que l'ouverture d'un repyramidage est tout à fait conforme aux attendus du ministère, je vous les donne, j'exclus la première section qui est la section de droit public, on va y revenir dans un instant, mais vous avez donc la 6^e section, la 27^e section, la 60^e, la 65^e, la 68^e et la 74^e où, comme vous pouvez le constater, le vivier est conséquent, en tout cas supérieur à trois possibilités et où le taux de maîtres de conférences relativement aux professeurs d'université est défavorable. Donc, dans cette optique, la première sélection qui consiste à retenir ces six sections ne pose pas de problème, objectivement. En revanche pour la septième, il s'avère que dans toutes les autres sections visées par le ministère, soit le taux PR/maîtres de conférences est proche de la cible par exemple, ou bien et surtout, ce qui a attiré notre attention, le vivier est extrêmement étroit. Constatant cela, j'ai demandé au service du personnel et au pôle pilotage de réaliser le même travail, c'est-à-dire de regarder dans toutes les sections de l'université quelle était la situation en termes de ratio PR/maîtres de conférences et en termes de viviers potentiels, si nous ouvrons un repyramidage dans ces sections et je vais vous projeter le résultat qui, vous allez le voir, est assez significatif.

Dans ce tableau, par section CNU, on a classé les sections justement en fonction de la part des professeurs d'université dans chaque section. Par exemple la première qui est la 18^e, on est à 0%, donc c'est évidemment un taux qui est extrêmement faible et à l'autre extrême, vous avez des sections où le ratio est de 100%, c'est-à-dire qu'en gros il n'y a que des (*mot inaudible*). Le travail qui a été réalisé couvre l'ensemble des sections. Donc vous avez la part de profs dans la section qui est la première colonne, la part de femmes dans la section puisque c'est un critère également qui peut, de manière subsidiaire, nous guider aussi dans nos choix. Et puis vous avez le vivier de candidats potentiels, c'est-à-dire finalement le nombre de promouvables à date puisque les conditions de promouvabilité sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année 2025. Donc vous voyez figurer en vert les sections que je qualifie de déjà sélectionnées, celles dont je viens de vous parler, vous avez en grisé les sections sans vivier c'est-à-dire où il n'y a pas de maîtres de conférences qui puissent postuler sur un repyramidage et puis les autres sections où la discussion peut être ouverte. Et, si on regarde l'ensemble des sections, j'ai éliminé dans le tableau, d'emblée, les sections qui avaient atteint la cible, c'est-à-dire où le ratio professeurs/maîtres de conférences était déjà supérieur ou égal à 40%, qui figurent là en orange sur ce que je vous projette. Donc celles-là sont, naturellement, exclues du champ de notre choix. Et si on enlève les sections où le vivier est nul, si on enlève les sections où le vivier n'est pas nul mais faible, c'est-à-dire avec un ou deux candidats potentiels, eh bien, il apparaît que une section non visée se retrouve avec des chiffres qui sont quand même particulièrement, non pas étonnants, en tout cas qui ne m'ont pas étonné moi, mais qui sont quand même parlants. C'est la section 02, donc de droit public, où vous voyez que le nombre de professeurs relativement au nombre de maîtres de conférences, n'est que 25,8%, le taux de féminisation est important, plus de 50%, et surtout, le vivier de candidats potentiels est de 11 personnes. Ça veut dire que là on a vraiment un embouteillage pour l'accès au grade de professeur qui s'explique sans doute par diverses raisons et notamment par le mode de recrutement qui est très spécifique aux sections du premier groupe de CNU puisque vous avez une voie de recrutement par l'agrégation qui fait que on a cette embolisation des carrières, qui sont relativement moins fluides qu'ailleurs. Et puis il y avait une autre section qu'on a identifiée également, c'est la section 25, c'est-à-dire les mathématiques pures qui, là aussi, se trouve dans une situation qui pourrait prétendre à un repyramidage, à savoir un taux de profs dans la section qui est de 34,5%, un taux de féminisation qui est faible en revanche, et un nombre de candidatures potentielles qui s'élève à 6. Donc en réalité, si on applique les critères, le choix se résumerait à aller chercher cette 7^e promotion soit en droit public, soit en mathématiques et si on regarde la situation comparée de ces deux sections, c'est à notre sens, en tout cas c'est la proposition qu'on fait au conseil d'administration, de retenir la section de droit public pour l'ouverture d'un repyramidage cette année. Il faut savoir que malgré les chiffres qui sont assez parlants, et sur les cinq ans de repyramidage, la section droit public n'a jamais été visée par le ministère dans notre établissement alors qu'elle a été visée dans d'autres établissements en France qui, pour ce que j'en sais un petit peu, n'ont pas cette situation-là donc moi je m'interroge et je l'ai redit hier, sur la façon que le ministère a de répartir les sections visées entre les établissements, je n'arrive pas à comprendre en fait pourquoi une section comme le droit public, on voit bien que la situation est très loin des cibles, n'a jamais été sélectionnée pour notre établissement. Donc je m'interroge et on est dans l'opacité la plus complète, pour savoir comment sont déterminées les sections, alors non pas au niveau national, ça c'est simplement des stats, mais ensuite comment ces sections sont déclinées au niveau local et j'avoue que là on est un peu dans le flou. Alors bien entendu, c'est une section qui n'est pas visée par le ministère, mais il nous est permis de viser une autre section que celles qui ne sont pas sélectionnées par le ministère, à condition que nous puissions argumenter de manière claire, pourquoi nous avons choisi de viser une section qui ne l'était pas initialement et là, l'argumentation est assez vite trouvée quand on voit statistiquement la situation de la

2^e section par rapport à d'autres qui elles sont visées et qui sont, in fine, dans une situation un petit peu meilleure.

Donc, la proposition qu'on vous fait, c'est de retenir les six sections dont je viens de vous parler et d'y ajouter la section de droit public. J'ajouterai pour terminer, avant de répondre à vos éventuelles interrogations, que le CSA, saisi de la même question, s'est prononcé par un avis favorable à l'unanimité, hier.

Je suis à votre disposition.

M. Deroussiaux.- Question peut-être naïve, mais est-ce que ce n'est pas possible ou trop risqué de mettre les deux sections qui ne sont pas préconisées ?

M. Tizio.- On arriverait à 8 et là, en revanche, les 7 sont un chiffre ferme.

M. Deroussiaux.- J'ai mal posé peut-être ma question mais c'est mettre 5 plus les 2 autres qui sont vraiment bien défavorisées.

M. Tizio.- Là, c'est sans doute plus risqué.

Le Président.- Peut-être un élément qui tient au dialogue avec l'État. En fait, l'État nous dit, « voilà la liste de sections qu'on a identifiées, vous pouvez vous en affranchir, mais attention, motivez bien vos décisions ». Autrement dit, si on rogne ou qu'on modifie un petit peu le périmètre des sections, il faut avoir des bons motifs. Si on n'a pas de bons motifs, ils nous recalent les repyramidages. Donc on a une marge qui est en réalité étroite. Il faut qu'on puisse bien la motiver. Ici, c'est ce qui a été débattu hier en CSA, la section 02, zéro repyramidage en cinq ans, un taux de pression qui est le plus important sur les deux sections qu'on a identifiées et sur l'ensemble de l'université. Donc, si le CA valide cette proposition, on va la renvoyer au ministère, sincèrement, je pense que notre argumentation tient la route, il n'y a pas de souci, c'est objectivement vérifiable, vous voyez les chiffres, ça passera mais si on élargit le côté exceptionnel de la modification de la liste des sections qu'on a reçue du ministère et que on est moins convaincant sur l'argumentation, on risque carrément de perdre le repyramidage donc il faut jouer le plus serré possible mais là, il n'y a eu aucune mesure dans cette section qui subit une pression quand même forte, une féminisation importante, donc sur les critères retenus, on coche les cases.

Oui, Paul ?

M. Alibert.- Est-ce qu'on l'a déjà fait ça, depuis 2021, de rajouter une section qui n'était pas dans les recommandations ?

M. Tizio.- Nous, non, mais d'autres établissements l'ont fait et même l'ont fait de manière assez massive. Et pour moi c'est une des clés, alors je n'ai pas de preuve, mais en y pensant bien je pense que c'est une des clés du fait que le repyramidage n'est jamais tombé en 2^e section parce que certaines universités se sont très largement servies en 2^e section et qu'au plan national ils se sont dit « on va arrêter les frais ».

M. Alibert.- Donc ça c'était ma deuxième question, est-ce qu'il y a d'autres universités qui l'ont déjà fait et qui l'ont déjà fait pour plusieurs postes ? Parce que ma troisième question c'est, je comprends qu'il faille vraiment argumenter, bétonner mais ce que je n'ai pas compris c'est, hormis le chiffre 11 versus 6, mais j'ai cru comprendre que les arguments étaient les mêmes pour les maths, ça n'a jamais été repyramidé chez nous, il y a un déficit. Enfin, juste savoir qu'est-ce qui avait permis de dire que les maths c'était beaucoup plus risqué que le droit public ?

M. Tizio.- Non, ce n'est pas plus risqué. Ce qui a guidé notre choix, c'est tout simplement la comparaison des chiffres. Là, en taux de PR, on est à 25,8 en droit public et déjà à 34,5 en maths, on est quand même moins loin on va dire de l'objectif, c'est un petit peu plus favorable. Et puis, en termes de vivier, on est à 11 en droit public et à 6 en maths. Donc, si on veut suivre une certaine logique et notamment dans l'argumentation, je pense que c'est difficile de s'affranchir du choix qui vous est proposé.

M. Domenichini.- On n'a pas le pourcentage de promouvables, féminin, en section 25, parce que c'est aussi un argument, il y a beaucoup de femmes qui sont promouvables en section 2, ça peut être aussi un argument peut-être ?

M. Tizio.- Ça peut rentrer, alors je ne le connais pas, je ne peux pas te le dire là, mais j'imagine très aisément que il est assez fortement défavorable. Les sections de maths sont connues, même au niveau national, pour être très très très masculines, c'est vrai.

Le Président.- Il y a qu'une seule professeure de maths à l'Université Bourgogne Europe, c'est Lucy Moser. C'est la seule, et il y a peu de maîtres de conférences femmes promouvables.
Patrick ?

M. Charlot.- Juste une question naïve, pour mathématiques, vu leur mode de recrutement particulier pour les PR, est-ce qu'il y a déjà eu des repyramidages, c'est-à-dire finalement des recrutements locaux de MCF qu'on fait passer sur un poste de PR ? Parce que je pensais que c'était interdit, quasiment, en maths d'être nommé dans sa fac, de MCF à PR ?

M. Tizio.- Alors je ne crois pas, je ne peux pas te l'affirmer la main sur le cœur mais effectivement, il y a quand même un gros lobby des mathématiciens qui assortissent, c'est leur tradition j'imagine, mais assortissent les promotions d'une mobilité obligatoire, maintenant, effectivement, le repyramidage, normalement, permet de casser cette logique.

M. Charlot.- Je sais bien mais, sur le principe c'est un local qui devient PR dans sa fac et ça, les matheux...

Le Président.- Absolument, ils y sont très hostiles, ils ont une politique de ne pas recruter leurs locaux en maths et tout le monde joue le jeu, il y a vraiment une culture d'exogamie, alors que dans d'autres sections, on a des cultures un peu trop endogamiques.

M. Tizio.- C'est intéressant d'ailleurs de regarder ça, hormis le cas qui nous intéresse. Pour que ça fonctionne, on va dire, il faut que tout le monde joue le jeu et il s'avère que en maths, effectivement, ils jouent tous le jeu, ils sont absolument tous alignés, dans toutes les facs, tous les labos de maths fonctionnent de la même manière, ce qui n'est pas forcément vrai partout.

M. Imhoff.- Ce qui pose un gros problème pour les promotions féminines.

Le Président.- Oui, parce que on s'affranchit difficilement d'un certain déterminisme social, on va dire les choses, qui ne nous appartient pas d'ailleurs.

M. Imhoff.- Un petit peu de 46.3 pourrait aider à arrondir la situation.

Le Président.- Sachant que le 46.3 reste un concours national et que l'on n'a jamais la garantie. Vous savez qu'on pratique, quand on peut, le chapeau 46.3, dès lors que c'est porté par le labo, la composante, que il y a un vivier aussi qui fait que on peut, ça on le fait. Et je crois qu'on est un des rares établissements en France à l'avoir fait systématiquement depuis quatre ans. Donc on le fait quand vraiment on a une argumentation, on va dire, solide. Je ne dis pas que ça va être fait dans les années à venir pour la session 25 mais, si on a une argumentation solide et que il y a un labo, l'IMB, qui est favorable à ça, nous en général, on suit quand même la stratégie des labos et des composantes dès lors que on en a la possibilité. En tout cas, on l'a fait dans des sections pour compléter ce qui avait été décidé au plan national sur le repyramidage. C'est un autre mécanisme, on va dire juridique, d'où d'ailleurs le maintien du concours national. Et on a eu des 46.3 ouverts pour le repyramidage qui ont donné lieu au recrutement de collègues extérieurs, ça arrive. Il y a une sorte d'obligation morale, mais ça ne peut pas aller plus loin et c'est comme ça, il faut faire avec.

M. Tizio.- Là, en revanche, pour ce qui est du repyramidage de la voie temporaire d'accès, c'est contraint, c'est-à-dire que ça ne peut être qu'un collègue de la section, de l'établissement, d'où l'importance du vivier *(suite inaudible)*.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, interrogations ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette répartition des possibilités de promotions par section CNU pour la campagne 2025 de la promotion interne des professeurs des universités.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1. Vote contre ?

30 voix pour, 1 abstention

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. RIFSEEP : additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS
Année universitaire 2024-2025

M. Tizio.- On va maintenant passer à un point qui relève de l'ajustement et de la mise à jour techniques. Vous vous souvenez lors du dernier CA, j'avais évoqué devant vous le décalage des différents concours en fonction de la filière pour les personnels BIATSS et je vous avais dit que, normalement on était à jour.

Une opération qui est assez rare, je parle sous le contrôle des collègues du pôle RH, il a été décidé de faire appel à la liste complémentaire sur un concours qui avait eu lieu dans la maison. Et comme le collègue en question a accepté cette nomination, eh bien, il nous revient de coter son emploi. Donc on pratique la même politique que d'habitude, c'est-à-dire que lors de l'arrivée, l'existence d'un nouveau poste de titulaire, on le cote dans un groupe de fonctions correspondant à l'entrée de corps, donc en l'occurrence, puisque il s'agit d'un poste de technicien, notre proposition est de coter ce poste dans le groupe G 3 des programmeurs, puisque c'est un poste en BAP E informatique. C'est un poste qui est à cheval sur la direction du numérique et l'UFR des Sciences de santé.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je parle sous ton contrôle Valérie, je pense qu'on a vraiment bouclé cette fameuse campagne d'emplois BIATSS. Je ne reviendrai pas devant vous pour encore une mise à jour, a priori ça devrait être bon.

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je vous propose d'adopter cette proposition.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je laisse la parole au Président pour conclure ce CA.

Le Président.- Sauf si vous souhaitez aborder une question ou une autre, à laquelle on pourra répondre de manière improvisée, il me reste à vous souhaiter une belle journée ensoleillée. Profitez un peu de ce printemps qui arrive, pour autant que le travail vous en laisse le loisir. Un bon weekend par anticipation et puis à bientôt et bonne journée.

Bon week-end, au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20)

Le Président

Vincent THOMAS